



RAPPORT

de la commission de gestion

au

CONSEIL GÉNÉRAL

concernant

**la demande d'un crédit d'engagement pour la
réfection des infrastructures techniques,
ludiques et aquatiques de la piscine de plein air
de la Blancherie**

selon le message du Conseil Municipal
du 18 avril 2019

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La commission de gestion a examiné le message du conseil municipal relatif à l'objet cité en page d'accueil. La commission s'est réunie à trois reprises, soit le lundi 13 mai 2019, le jeudi 23 mai 2019 et le mardi 28 mai 2019.

Le 13 mai 2019, la commission a été accueillie sur le site de la piscine de la Blancherie, par Mme Nadine Pardo, conseillère communale, M. Blaise Crittin, Chef de service Sport, Jeunesse et loisirs, M. Jean-Paul Chabbey, chef de service Bâtiments et constructions, ainsi que MM. Pascal Buttikofer et Stéphane Bruttin, qui nous ont présenté le projet sur plan et de visu et ont répondu en toute transparence à nos différentes questions.

1. Entrée en matière

La commission a pris connaissance des documents.

La commission a approuvé tacitement l'entrée en matière.

2. Présentation/Discussion

Les points suivants sont ressortis de la présentation par les invités et des réponses aux questions de la Commission :

- *La piscine de la Blancherie a été mise en service en 1922. L'agrandissement des infrastructures a été effectué en 1954. Depuis, plus rien ou seulement de l'entretien.*
- *Un projet de déplacement de la piscine avait été étudié en 2016. Ce projet a été abandonné en raison de son coût estimé à près de CHF 35mios.*
- *La COGEST a constaté la vétusté de toutes les installations, et plus particulièrement des pataugeoires, des différents bassins, des vestiaires, de l'îlot central, des douches et des WC.*
- *Un contrat liant la Ville de Sion et le Groupe Mutuel a été établi pour la récupération de la chaleur du bâtiment du Groupe Mutuel. Par ce contrat, le Groupe Mutuel garantit la livraison d'énergie permettant le chauffage des différentes piscines. Financièrement, le chauffage des bassins reviendra plus ou moins au même tarif que précédemment pour la Ville. Par contre, il n'y a eu aucun investissement lourd pour la Ville, les seuls frais à sa charge ayant été la mise en place d'une conduite entre le bâtiment du Groupe Mutuel et la piscine. Tout l'entretien de l'installation est à charge du Groupe Mutuel.*
- *Le changement des filtres à sable a été réalisé en 2017 et 2018 pour un montant de Fr. 1'630'850.46.*
- *Le Conseil général a accepté un montant de Fr. 1'500.000.00 au budget 2019 principalement pour la réfection des toboggans. Toutefois la réalisation des toboggans n'a pas pu être réalisée avant la saison estivale.*
- *Les travaux seront effectués par étape principalement durant les périodes de fermeture de la piscine selon une planification disponible au point 3 du message.*
- *Contrairement à ce que peut laisser supposer l'article dans « Sion 21 », l'ajout d'un « Bulbe Chauffant » n'est pas prévu dans le crédit d'engagement.*

3. Conclusion

La COGEST regrette que la Ville de Sion ait déjà communiqué cette réfection par le biais de la brochure « Sion 21 », ce qui ajoute une pression sur la décision à prendre par le Conseil Général.

Toutefois, le moment choisi pour cette communication permet de susciter l'intérêt de la population avant la saison estivale.

La COGEST estime qu'il aurait été plus judicieux de présenter un message comportant toutes les réfections déjà effectuées (filtres à sable), acceptées au budget 2019 (toboggans, ...) et à prévoir, afin que le montant total du message corresponde au coût réel. La COGEST se permet donc la clarification suivante :

2017/2018	Changement des filtres à sable	CHF	1'630'850.45
Budget 2019	Toboggans et autres	CHF	1'500'000.00
Message 2019	Coût des travaux	CHF	7'870'000.00
Message 2019	Estimation à +/- 10%	CHF	787'000.00
Coût total à +/- 10%		CHF	11'787'850.45

Crédit d'engagement demandé

Coût des travaux + estimation +/- 10%

CHF 8'650'000.00

Une adaptation de ce montant sur la base de l'indice des prix de la construction est possible en regard à l'étalement des travaux sur plusieurs années.

La COGEST rend la Ville attentive aux recommandations de Procap pour l'accès aux personnes à mobilité réduite et lui demande de s'y conformer.

La Commission de gestion remercie Mme Nadine Pardo, MM. Blaise Crittin et Jean-Paul Chabbey, ainsi que leurs collaborateurs, pour leur présence, leur disponibilité et la transparence de leur propos.

Le projet présenté est séduisant et correspond aux besoins de population. Ainsi, en confiance avec le message de la Municipalité, la COGEST recommande au Conseil Général d'accepter le crédit d'engagement de CHF 8'650'000.00 demandé.

4. Vote

Cette décision est prise par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Sion, le 28 mai 2019

Le Président

Daniel Ulrich

Le Rapporteur

Charles-André Rey

LISTE DES PRESENCES - Examen du message sur la piscine de la Blancherie

Membres Permanents		13 mai 2019	23 mai 2019	28 mai 2019
Ulrich Daniel, Président	PLR	X	X	X
Barras Dominique, Vice-Président	PDC	X	X	X
Rey Charles-André, Rapporteur	PDC	X	X	X
Bornet Patrick, Vice-Rapporteur	PLR	X	X	X
Bornet Ruth	PLR	X	X	X
Carruzzo Sébastien	Les Verts	X	X	X
Fumeaux Dionys	UDC	X	X	X
Gillioz Fernand	PLR	X	X	X
Maury Cindy	ADG	excusée	excusée	X
Micheloud Benoît	PDC	X	X	X
Pitteloud Christophe	PDC	X	X	X
Pitteloud Rey Nathalie	Les Verts	X	X	X
Sierro Christophe	PDC	X	X	X
Theler Maud	ADG	X	X	X
Vergères Pierre-Michel	UDC	X	X	X

Membres Suppléants

Betchov Denyse	ADG	X	X	
----------------	-----	---	---	--

Total		15	15	15
--------------	--	-----------	-----------	-----------

Document de travail à l'usage du Conseil général